

À suivre

Objekttyp: **Group**

Zeitschrift: **Domaine public**

Band (Jahr): - **(1979)**

Heft 525

PDF erstellt am: **15.05.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Revenons à l'anniversaire de Sécheron, décidément très révélateur. Prenant la parole comme de juste, le responsable des Finances genevoises, Robert Ducret, s'affirmait conscient des dangers courrus par la République et canton du bout du lac Léman et lançait un appel aux investisseurs extérieurs, suisses-allemands plus particulièrement, n'hésitant pas à vanter la qualité de la main d'œuvre, le dynamisme de la politique de formation et celle — ô ironie — de l'action syndicale à Genève.

Une "ouverture" officielle qui n'est pas sans intérêt, mais qui ne doit pas empêcher de reconnaître les véritables priorités et les règles inhérentes à une politique à moyen terme digne de ce nom.

Une économie régionale, voire cantonale, saine doit être fondée sur la maîtrise de la décision. Une zone dans laquelle les leviers économiques sont manipulés de plus en plus à partir de centres industriels extérieurs est promise à l'affaiblissement, à la décadence même.

Une analyse en profondeur de l'économie genevoise montre qu'elle est lancée sur cette voie.

La réappropriation de l'économie d'un canton comme Genève par ceux qui y vivent passe par le développement des petites et moyennes entreprises les plus dynamiques, les plus novatrices. L'affirmation peut paraître triviale. Il se trouve pourtant que ces entreprises-là sont justement négligées par les banques et qu'elles luttent donc à armes inégales avec les multicatérales et les multinationales, favorites des banquiers pour les occasions de placements rassurants qu'elles offrent.

Si les pouvoirs publics ne peuvent se substituer aux entrepreneurs dynamiques, elles peuvent néanmoins, si elles le veulent, mettre à disposition des stimulateurs non-négligeables: fonds cantonal d'investissement, mesures fiscales, facilités dans l'octroi de terrains, priorité dans l'attribution de main d'œuvre étrangère.

Ces mesures auraient pu et dû être prises depuis des années. Les responsables de l'Economie publique en sont restés aux grandes déclarations. Un espoir demeure malgré tout: à Sécheron, Robert Ducret, qui passe pour un homme efficace, a repris pour son auditoire quelques-uns de ces thèmes.

Déprime, de nouveau. Un soir, il se trouve avec des copains, il se trouve au "Pfauen", le restaurant du Théâtre à Zurich. Rencontre d'un médecin, qui les emmène chez lui. A qui il raconte son histoire (il devait encore quelques milliers de francs)... L'autre passe dans son cabinet, en revient avec quelques billets de mille... "Tiens! Tu leur rendras ce que tu leur dois... Mais tu le leur foudras par la gueule!"

Diggelmann ne devait jamais le revoir par la suite. J'ignore son nom; j'ignore s'il vit encore... A tout hasard: Merci, docteur!

* * *

De son dernier livre: *Schatten — Tagebuch*

einer Krankheit (Ombres — Journal d'une maladie), j'extrais ces quelques lignes, les dernières, qui retracent son retour à la maison, après une opération (tumeur cancéreuse au cerveau): "Je puis moi-même considérer mes propres livres et me demander: Es-tu d'accord avec eux? Est-ce que ce sont encore tes livres, ou est-ce qu'ils ne le sont plus? Et je dois répondre: Ce sont mes livres, et tels ils doivent rester (...)"

Il est bon, dans sa jeunesse, d'être ambitieux. Il est bon de croire qu'on décrochera des étoiles du ciel. Il est bon, dans sa jeunesse, d'être convaincu qu'on est un Maître. Car plus tard, quand on a parcouru tout ce long chemin et

qu'on est revenu au point d'où l'on était parti, comme moi, ce soir, on éprouve de la gratitude à voir tout ce qu'on a obtenu de son ambition (...)

Pendant que je suis assis, sans dire mot, sans me lasser de regarder tous ces objets, autour de moi, B. me demande, presque anxieusement, si je suis heureux, si quelque chose m'opprime, et j'ai un peu de peine à lui répondre que non, que je me sens bien. Je suis heureux.

Je suis heureux que toi aussi, tu appartiennes à ce tout, que tu fasses partie de moi, aussi nécessairement que tout le reste. Une unité a pris naissance, lorsque je suis revenu en ce lieu que j'avais dû quitter, voici un si long temps."

J.C.

A SUIVRE

Pour votre "éducation" routière, cet arrêt du Tribunal fédéral datant déjà de 1963 et concernant dans les détails la confrontation entre piétons et automobilistes: "(...) La priorité signifie que le piéton engagé sur le passage de sécurité a le droit de passer devant les véhicules qui s'apprêtent à franchir ce passage. Il en résulte que tout conducteur de véhicule (automobiliste, motocycliste, cycliste, cocher) doit circuler de telle manière qu'il ne fasse courir aucun danger aux piétons qui exercent leur droit. A cette fin, le conducteur réduira sa vitesse et s'arrêtera si c'est nécessaire. Il respectera cette obligation jusqu'à ce que le mouvement de son véhicule ne soit plus une source de danger pour les piétons traversant la chaussée sur le passage de sécurité. Déterminant sa façon de conduire selon ces principes, le conducteur ne doit pas compter seulement avec le type idéal du piéton parfait qui, grâce à ses réactions optimales, son excellente condition physique et sa souplesse, foule le passage de sécurité d'un pas rapide, mais sans précipitation, bref, comme le souhaitent les conducteurs pressés et les adeptes de la "fluidité du trafic". Bien au contraire..."